

LIVRE DES RÈGLEMENTS



Mise à jour : Février 2023

En rouge : Nouveaux règlements ou modifications en vigueur immédiatement

Index

RÈGLEMENTS FMSQ (applicables à tous les styles de courses)

F-1 Licences/ Membership	4
F-2 Équipement obligatoire	5
F-3 Catégories et limitations	6
F-4 Numéros	7
F-5 Prix	7
F-6 Points Calcul des points au championnat	7
F-7 Dispositifs de sécurité	9
F-8 Plaques et numéros	9
F-9 Respect	11
F-10 Conduite antisportive	12
F-11 Véhicule utilisé pour une épreuve	12
F-12 Signalisation	13
F-13 Championnat	
F-14 Puits (Catégorie Expert)	13
F-15 Ravitaillement MOTO/QUAD (Catégorie Expert)	13
F-16 Ravitaillement et réparations hors des puits	13
F-17 Circulation sur le terrain (pit riding)	14
F-18 Génératrices	14
F-19 Niveau sonore	14
F-20 Remboursement	14
F-21 Membre(s) exclu(s) de la FMSQ	14
F-22 Commerce sur les sites	15
F-23 Stationnement dans les zones réservées par la FMSQ	15
F-24 Météo/ Empêchement majeur	15
F-25 Participation à une seule course par type de véhicule	15
F-26 Inspection de la piste par le pilote	15
F-27 Système de communication	15
F-28 Essai d'une catégorie supérieure	15
F-29 Bagarres	15
F-30 Dopage et facultés affaiblies	16

RÈGLEMENTS CROSS-COUNTRY

CC-1 Permis	16
CC-2 Véhicule	16
CC-3 Inspection technique	16
CC-4 Transport médical	17
CC-5 Entraînement	17
CC-6 Point de vérification	17
CC-7 Départ	17
CC-8 Assistance externe	18
CC-9 Tracé	18
CC-10 Arrêt de course	19
CC-11 Reprise de la course	19
CC-12 Fin d'épreuve	20
CC-13 Résultats	21

RÈGLEMENTS E-BIKE

EB-1 Durée/Longueur du parcours	21
EB-2 Température	21
EB-3 Composantes et puissance maximale	22
EB-4 Éthique	22
EB-5 Règlements E-BIKE	22
EB-6 Catégories et couleurs de plaques	23
EB-7 Inscriptions	23
EB-8 Inspection et pratique de la piste	23

RÈGLEMENTS SPRINT ENDURO (À Venir)

24

Approbation de ce livre des règlements

Le livre des règlements de la FMSQ a été écrit entre les saisons 1999 et 2000 et mis à jour en **février 2023**. L'objectif étant de garder ce sport accessible à tous, mais aussi de respecter l'environnement et d'améliorer l'image des motocyclistes de sentiers face au gouvernement, au voisinage des lieux des événements et face aux organisateurs. Nous, le conseil d'administration, avons opté pour des règles claires afin d'éviter les litiges. Le simple fait d'avoir participé et/ou assisté à une épreuve implique l'acceptation des présents règlements par les pilotes et leurs accompagnateurs.

Litige

S'il advenait un litige qui ne serait pas couvert par le livre des règlements ou lors d'une décision arbitraire appliquée par la FMSQ (arbitre, directeur de course ou le CA) selon le livre des règlements, à la demande d'un membre lésé, un comité sera formé **dans les jours suivants et une réunion en visioconférence sera organisée pour la délibération du comité la journée même de l'évènement**. Ce comité sera composé de deux membres du conseil d'administration, de l'arbitre, du directeur de course, ainsi que de deux membres tirés au hasard et présents à l'évènement sans conflit d'intérêt ou sans lien avec le pilote lésé. La décision prise par ce comité sera irréversible.

Dérogation

Toute demande de dérogation par rapport à tout règlement FMSQ doit être soumis par courriel à l'adresse **info@fmsq.net**. Une demande de dérogation devra contenir toutes les informations par écrit dans un courriel ainsi que tous documents en pièce jointe afin que le CA de la FMSQ puisse analyser la situation et rendre une décision par écrit au membre en règle qui en a fait la demande. Une demande de dérogation doit être soumise à l'avance et non le jour même d'un événement. Par-contre, si une dérogation est nécessaire rapidement, une décision temporaire pourrait être prise par le directeur de course. Cette décision devra par la suite être révisée par le CA et le membre qui en fait la demande devra tout de même soumettre celle-ci par courriel. Le CA peut alors confirmer ou renverser la décision temporaire prise par le directeur de course.

Fédération des motocyclistes de sentiers du Québec (FMSQ)

Règlements et régulations ayant rapport avec toutes les compétitions ouvertes. Les règles et/ou régulations établies dans ce livre ont pour but d'assurer la bonne conduite des courses et d'établir un minimum acceptable de recommandations pour de tels événements. Ces règles s'appliquent à tous les événements FMSQ, et en participant à ces événements, les membres sont obligés de respecter ces règles. Aucune garantie de sécurité n'est donnée ou sous-entendue dans la publication de ces règles et/ou régulations. Elles forment un guide pour la conduite du sport et ne sont en aucune façon une garantie contre les blessures ou le décès des participants, spectateurs ou autres personnes présentes sur les lieux.

Remarque

Les termes utilisés **dans le présent livre des règlements** au singulier et au masculin comprendront le pluriel et le féminin, suivant le cas. ~~Les règlements inscrits dans cette section, seront effectifs pour toutes les sections suivantes.~~ En cas de disparité entre la section des règlements affichés sur le site web, des versions abrégées publiées par la FMSQ en ligne ou sur un site d'évènement ou une version anglaise. Ce document en format PDF en français aura priorité.

Règlements généraux FMSQ (applicables à tous les styles de course événements FMSQ)

F-1 Licences/ Membership

Afin de pouvoir participer aux événements FMSQ, tous les coureurs doivent posséder un membership valide ~~présenter une licence courante en vigueur~~ de la FMSQ au moment de l'inscription. Deux types de membership sont disponibles soit le membership annuel ou le membership d'un weekend. Les membership d'un weekend sont valides pour le weekend de l'événement seulement et comportent certaines restrictions (choix d'un numéro de course au-dessus de 1000 seulement et les points de championnat accumulés ne sont pas éligibles au cumulatif du championnat à la fin de la saison).

Restriction d'âge : Le personnel de la FMSQ peut exiger une preuve d'âge et demander une pièce d'identité telle que la carte d'assurance maladie ou le permis de conduire. Tout pilote inscrit dans l'une des catégories suivantes doit répondre aux critères correspondants au 1er janvier de l'année courante, excepté pour les jeunes de 6 ans, qui doivent avoir 6 ans au plus tard la journée de la course.

MOTO :

30+	Minimum 30 ans, maximum 39 ans
40+	Minimum 40 ans
Amateur 30+	Minimum 30 ans, maximum 39 ans
Amateur 40+	Minimum 40 ans, maximum 49 ans
Amateur 50+	Minimum 50 ans, maximum 59 ans
Amateur 60+	Minimum 60 ans
Amateur 17-	Maximum 17 ans
Écolier A	Entre 12 et 15 ans
Écolier B	Entre 10 et 13 ans
Pee-Wee B	Entre 6 et 8 ans
Dame débutante C	Entre 8 et 14 ans
Pee-Wee C (Électrique)	Entre 6 et 7 ans
Pee-Wee C (Air)	Entre 6 et 7 ans
Pee-Wee C (Liquide)	Entre 6 et 7 ans
Pee-Wee A	Entre 7 et 11 ans
Dame 35+	Minimum 35 ans
Sénior	Minimum 30 ans

Les trois pilotes finissant en tête du classement annuel (et ayant au moins 4 podiums) de chacune des catégories sont dans l'obligation de passer à la catégorie supérieure, excepté pour les catégories MOTO suivantes : Amateur 50+, Dame 35+, Senior, 60+, Expert, Dame Inter, Dame Experte.

Pour la catégorie Dame Inter, la gagnante est dans l'obligation de passer à la catégorie supérieure (Dame Experte). ~~ainsi que~~ La deuxième et la troisième position si leur résultat par course est en moyenne à l'intérieur du top 100 overall (l'overall inclue toutes les catégories participant à la course à l'exception de Sportman).

Les pilotes des catégories MOTO suivantes : Expert et Intermédiaire finissant dans le top 15 overall de l'année précédente doivent courser dans la catégorie Expert. Excepté les pilotes qui ont complété seulement une saison dans la catégorie intermédiaire.

Le directeur de course ou le conseil d'administration se réserve le droit de replacer un pilote dans la bonne catégorie en tout temps.

QUAD :

40+	Minimum 40 ans
11-14	Entre 11 et 14 ans
Pee-Wee C	Entre 6 et 7 ans
Pee-Wee B	Entre 6 et 9 ans
Pee-Wee A	Entre 9 et 12 ans

Dans le cas des catégories QUAD, les trois pilotes finissant en tête du classement annuel (et ayant au moins 5 podiums sur une saison complète) de chacune des catégories sont dans l'obligation de passer à la catégorie supérieure excepté pour les catégories QUAD suivantes : Expert et 40+.

Les pilotes des catégories QUAD suivantes : Expert et Pro AM finissant dans le top 10 overall de l'année précédente doivent courser dans la catégorie Expert. Excepté les pilotes qui ont complété seulement une saison dans la catégorie Pro AM.

Un pilote ayant 40 ans et plus, qui n'est pas dans le top 5 overall, peut être classé en Pro-Am.

Le directeur de course ou le conseil d'administration se réserve le droit de replacer un pilote dans la bonne catégorie en tout temps.

F-2 Équipement obligatoire

(Applicable aux courses MOTO et QUAD, voir les règlements E-BIKE pour l'équipement spécifique à ce type de course).

Les bottes de type motocross, pantalons longs de type motocross, chandail à manches longues de type motocross, plastron (chest protector), protège-genoux, gants de type motocross, **lunettes de type motocross** et casque sont obligatoires. Sanction : ne prend pas le départ.

Casque :

- Le casque doit être porté et attaché en tout temps lorsque le pilote se déplace avec son véhicule.
- Pour être approuvés, tous les casques doivent porter un sceau du manufacturier attestant qu'ils sont conformes à au moins une des normes d'homologation qui suivent. Le casque doit être muni de son ou de ses sceaux originaux et les sceaux doivent demeurer visibles.
- ~~D.O.T. FMVSS 218, fabriqué en 1989 ou après ; Snell M-85 ou M-90 ou mise à jour ; CSA 3-D230-M85 ou mise à jour ;~~
- ~~Les casques D.O.T. doivent aussi être munis du sceau d'origine indiquant le mois et l'année de fabrication.~~

Canada/ USA	Snell M2015/M2020 ou DOT FMVSS 218
Europe	ECE 22-05/22-06 `P`
Japon	JIS T 8133 : 2015
FIM	Toutes les certifications approuvées FIM SFI

- Le casque doit être intacte et sans aucune modification pouvant altérer leur performance dans le cas d'un accident selon les normes et conditions pour lequel il a été testé et approuvé.
- Le casque doit avoir une attache au menton comme système de retenu.
- Le casque doit être en bonne condition et à la bonne grandeur pour le pilote qui le porte.
- SEULEMENT les casques de type « FULL FACE » sont autorisés. Il est interdit de compétitionner avec un casque de type ouvert.

Il est recommandé que tous les casques utilisés en compétition soient équipés d'un dispositif d'urgence de retrait du casque de fabrication commerciale.

Il est aussi recommandé que tous les concurrents affichent l'information suivante sur la base de leur casque: nom, allergies à des médicaments, condition médicale spéciale et groupe sanguin.

F-3 Catégories et limitations

Les catégories, horaires et ordre de départ peuvent être modifiés par le directeur de course et/ ou le CA.

~~Les participants à la journée prendront le départ derrière la ligne des membres de leur catégorie respective s'il manque de place sur celle-ci.~~

~~Il n'y a pas de catégorie selon la cylindrée.~~ Cependant, Certaines catégories sont limitées au niveau de l'âge et de la mécanique du véhicule. Voir le tableau suivant :

MOTO :

Pee-Wee C (Liquide)	Maximum 50cc liquide (2t, 4t) ou motocross électrique (véhicules de type « vélo » électrique ne sont pas acceptés)
Pee-Wee C (Air)	Maximum 50cc air (2t, 4t)
Pee-Wee C (Électrique)	Motocross électrique (véhicules de type « vélo » électrique ne sont pas acceptés)
Pee-Wee B	Maximum 65cc 2t, 110cc 4t
Dame débutante B	Maximum 105cc 2t, 150cc 4t
Dame débutante C	Maximum 85cc 2t, 125 4t
Écolier A	Maximum 105cc 2t, 150cc 4t
Écolier B	Maximum 85cc 2t, 125cc 4t
Dame	---
Dame 35+	---
Pee-Wee A	Maximum 65cc 2t, 110cc 4t
Dame débutante A	Maximum 200cc 2t, 250cc 4t et pour un premier championnat seulement. Par la suite les participantes devront passer aux catégories supérieures.
Dame Experte	---
Amateur A	---
Sportsman	Ouvert à tous, aucun championnat
Vintage	Moto de 1990 et moins
Amateur 17-	---
Amateur 30+	---
Amateur 40+	---
Amateur 50+	---
Amateur 60+	---
Dame Inter	---
Débutant	Pour une première année de course Pour un premier championnat seulement. Par la suite, les participants devront passer aux catégories supérieures.
Expert	---
Intermédiaire	---
Senior	---
Junior	---
40 +	---
30 +	---

QUAD :

Pee-Wee C	Maximum 50cc 2t ou 4t (**Production air) (****Maximum 36 pouces)
Pee-Wee B	Maximum 90cc 2t (*Production), 110cc 4t (*Production)
11-14	Maximum 150cc 4t (**Modifié), 105cc 2T (**Modifié), 200cc 2t (*Production), 300cc 4t
Dame	---
Pee-Wee A	Maximum 100cc 2t (*Production), 90cc 2t (**Modifié), 125cc 4t
Expert	---
Pro-AM	---
A	---

B	---
40+	---
C	---

*Production : Châssis et moteur correspondant au modèle tel que produit par le manufacturier. Aucune modification moteur permise. Toute autre modification acceptée.

**Modifié : Toute modification acceptée. Aucun châssis avec une géométrie équivalente à un modèle 450cc n'est accepté.

***Production air : Châssis et moteur refroidi à l'air correspondant au modèle tel que produit par le manufacturier. Aucune modification moteur permise. Toute autre modification acceptée.

****Maximum 36 pouces: Largeur maximum à partir de l'extérieur des pneus.

Tout enfant de 14 ans et moins doit respecter une cylindrée maximum de 200cc 2t et 300cc 4t peu importe la catégorie.

F-4 Numéros

Les numéros de 1 à 15, MOTO : Sont décernés aux coureurs qui se sont classés parmi les 15 premiers dans le championnat overall cross-country national de l'année précédente. Les pilotes inscrits dans les catégories Expert et Intermédiaire sont les seuls éligibles à ce classement.

Les numéros de 1 à 5, Dame Experte MOTO : Sont décernés aux coureuses qui se sont classées parmi les 5 premières dans le championnat Dame Experte Cross-Country national de l'année précédente.

Les numéros de 1 à 15, QUAD : Sont décernés aux coureurs qui se sont classés parmi les 15 premiers dans le championnat overall Cross-Country national de l'année précédente. Les pilotes inscrits dans les catégories Expert, Intermédiaire et Senior sont les seuls éligibles à ce classement.

Le port d'un numéro overall est à la discrétion du pilote qui peut choisir ou non de le porter durant la saison. Le pilote qui se voit décerner le numéro 1 est cependant dans l'obligation de le porter lors des événements FMSQ.

F-5 Prix

Des trophées, plaques ou médailles sont donnés dans chaque catégorie officielle. On peut aussi donner des prix sous forme d'accessoires ou d'équipements ou de certificats cadeaux.

F-6 Points Calcul des points de championnat

- A. À chaque ronde, les vingt premiers de chaque catégorie amasseront des points comme suit : 25, 22, 20, 18, 16, 15, 14, 13, 12, 11, 10, 9, 8, 7, 6, 5, 4, 3, 2, 1. Cette structure de points est utilisée pour le calcul des championnats de chaque catégorie et aussi pour le calcul des championnats « Overall PM » QUAD Expert, QUAD Pro-AM et QUAD A ainsi que MOTO Expert et MOTO Intermédiaire.
- B. Dans le cas du championnat « Overall AM » (course incluant les catégories MOTO Dame Experte jusqu'à la catégorie MOTO Débutant), les points sont calculés avec une structure respectant le même ratio de points entre les positions que la structure présentée au point A ci-dessus. Cependant, l'échelle des points débute à 5000 afin de permettre un étalement de points au-delà des 20 premiers pilotes.

Ex. :

	1er	2e	3e	4e	5e	6e	7e	8e		18e	19e	20e	21e	22e	23e	24e
Overall PM	25	22	20	18	16	15	14	13		3	2	1	0	0	0	0
Overall AM	5000	4400	4000	3600	3200	3000	2800	2600		600	400	200	199	198	197	196

- C. La catégorie Sportsman est une classe ouverte qui n'a pas de championnat et qui n'a pas de classement « Overall **AM** ». Les participants de cette catégorie doivent respecter les pilotes de ce départ, de niveau amateur, et circuler d'une façon sécuritaire sous peine de pénalité ou de retrait de la course, selon la gravité.
- D. En cas d'égalité dans le total des points au championnat, l'avantage ira au pilote ayant obtenu le plus grand nombre de victoires dans cette catégorie. Si l'égalité persiste, l'avantage ira au pilote ayant obtenu le plus de deuxièmes positions, ensuite le plus de troisièmes positions, ensuite le plus de quatrièmes positions, etc. Si l'égalité persiste, le résultat de la dernière course au championnat sera utilisé pour briser l'égalité.
- E. Pour être éligible aux points, le pilote doit avoir fait au moins un tour complet.
- F. Les membres d'un **weekend jour reçoivent des points de championnat selon leur classement quand ils participent à une course ne sont pas éligibles aux points mais ils ne les cumulent pas à la fin de la saison et ainsi, ils ne sont pas éligibles au championnat**. Toutefois, s'ils deviennent membres au courant de l'année, ils peuvent récupérer leurs points des courses de l'année pendant laquelle ils étaient ~~non~~-membre d'un **weekend**.
- G. Le calendrier du championnat ne peut être modifié durant la saison, à moins d'une force majeure.
- H. Les points au championnat sont calculés en cumulant les points obtenus (selon les résultats officiels) à chacune des courses inscrites au championnat. Ce règlement est assujéti aux amendements H, I et J ici-bas.
- I. Throw Away :
- i. Championnat comportant 1 à 4 courses inscrites au calendrier de début de saison = cumulatif des points de toutes les courses.
 - ii. Championnat comportant 5 courses et plus inscrites au calendrier de début de saison = cumulatif des points obtenus auquel est soustrait le résultat de la course ayant le moins bon résultat (1 throw away). Ne s'applique pas au championnat Expert MOTO, Expert QUAD, Dame Experte MOTO et overall (MOTO et QUAD).
- J. Un promoteur est celui qui organise et qui est responsable de la course. Celui-ci peut identifier par écrit au conseil d'administration, 30 jours avant l'évènement, un maximum de 3 autres personnes comme étant des aides promoteurs et ayant droit à l'équivalent de la moyenne des points obtenus durant le championnat auquel ils sont inscrits, excluant le throw away et la course à laquelle ils n'ont pas pu participer. Toutefois, ces personnes doivent avoir travaillé à la préparation de la course un minimum de 3 jours et être disponibles sur la piste durant tout l'évènement. Tout aide promoteur participant dans une catégorie experte est exclu de ce règlement et ne peut recevoir des points de compensation.
- K. Dans le cas où un promoteur organise un évènement, il pourra, à sa discrétion, participer. Un promoteur ne prenant pas le départ à l'évènement qu'il organise recevra l'équivalent des points de son meilleur résultat de la saison au championnat auquel cette course est inscrite. Cette clause ne vaut que pour un évènement. Dans le cas où le promoteur organise 2 évènements, il est dans l'obligation de participer à un de ceux-ci. En tout temps, le promoteur devra respecter la clause EC-5 du présent Livre de règlements. Tout promoteur participant dans une catégorie experte est exclu de ce règlement et ne peut recevoir des points de compensation.

F-7 Dispositifs de sécurité

Tous les véhicules (MOTO et QUAD) doivent être équipés d'un coupe-circuit en état de fonctionnement, et pour le QUAD, le coupe-circuit de longueur d'origine doit être attaché au pilote en TOUT temps sous peine d'une pénalité de 3 minutes. Les véhicules ne doivent, en aucun cas, être équipés d'objets pointus et/ou coupants.

Tous les QUAD doivent être équipés de marchepieds (nerf bars), et ce, pour chacune des catégories.

F-8 Plaques et numéros

Chaque catégorie est identifiée par des couleurs respectives. Un coureur qui ne respectera pas cette règle ne pourra prendre le départ. Cette règle ne s'applique pas aux coureurs membres d'un week-end (**licence membership** d'un weekend), mais ceux-ci ont l'obligation d'installer les identifiants qui peuvent être fournis par la FMSQ sur leur véhicule et masquer leurs plaques portant d'autres numéros. Le pilote d'un weekend peut, à ses frais, poser les couleurs et numéros correspondant à la catégorie à laquelle il participe (plaque numéro d'un weekend).

MOTO	Couleur derrière casque	Couleurs de Plaque	Couleur derrière casque	QUAD
Expert,				Expert,
Pee-Wee A				Pee-Wee A
Intermédiaire				Pro AM
Amateur 50+				
Écolier A				
Dame Débutante B				A
Senior				
40+				Pee-Wee C,
Amateur 40+				
Pee-Wee B				
Pee-Wee C (Liquide)				

30+				B,	
Amateur 30+					
Sportsman,				40+	
Écolier B					
Débutant					
Dame Experte					
Dame 35+					
Amateur A					
Dame				Dame	
Dame Intermédiaire	 (violet)				
Junior,				C	
Amateur -17					
Pee-Wee C (Air),					11 à 14
Dame Débutante A					Pee-Wee B

Dame Débutante C				
Amateur 60+ Vintage				
Pee-Wee C (Électrique)				

Le numéro de course sera attribué lors de l'inscription membre annuel. Tous les pilotes devront obligatoirement avoir les numéros de casque, fournis par la FMSQ, de chaque côté du casque et le carré de couleur derrière le casque afin de pouvoir prendre le départ. Le numéro sur le véhicule doit être le même que celui émis au pilote par la FMSQ. La plaque frontale et les 2 plaques latérales des MOTOS doivent respecter les couleurs du fond de plaque et des chiffres.

Les QUADS doivent avoir une plaque à numéro frontale sur le parechoc et une autre transversale visible de côté est suggérée et non obligatoire. La plaque arrière est obligatoire.

Les pilotes des catégories Expert et Dame Experte doivent afficher le logo FMSQ.net sur leur plaque avant.

Tous les membres annuels doivent afficher le logo FMSQ dans le haut de leur plaque à numéro frontale selon un modèle standard fourni par la FMSQ et publié à chaque année sur le site web.

Pour les catégories Expertes, le meneur au championnat peut décider de porter les plaques de la couleur de sa catégorie et d'un chiffre couleur or avec contour noir lors du weekend d'événement pour lequel il mène le championnat.

F-9 Respect

- A. Toute conduite considérée comme dangereuse entraînera l'exclusion du pilote de l'épreuve.
- B. Tout pilote ne portant pas secours à un pilote blessé sera suspendu pour la saison. Par "porter secours", on entend : demander au pilote au sol s'il est correct. Si le pilote dit : "non" ou "ne répond pas", vous devez porter assistance (rester avec lui). Dans ce cas, le pilote venant en aide doit retenir le numéro du pilote blessé et se verra réajuster son temps par le directeur de course qui fera les vérifications nécessaires. Si le pilote au sol répond "correct" mais qu'il est blessé, vous devez rapporter l'évènement au premier responsable FMSQ aperçu sur votre chemin.
- C. Respecter un corridor de sécurité à côté d'un pilote immobilisé au sol (blessé ou pas) de 10 pieds de chaque côté et ralentir en première vitesse 50 pieds avant et après.
- D. Si, après vérification, il s'avère qu'un pilote a reçu des pénalités et que celles-ci soient la conséquence directe de l'aide apportée à un pilote blessé, ces pénalités seront automatiquement annulées.
- E. Toute attitude incorrecte ou antisportive d'un coureur ou de son entourage envers un autre coureur, un officiel, un bénévole, un membre de l'équipe médicale, un membre de l'équipe de la FMSQ ou d'un promoteur sera sanctionnée par le directeur de course et/ou le conseil d'administration selon la gravité des gestes ou paroles, pouvant aller d'un avertissement à l'exclusion de la FMSQ.
- F. Les animaux de compagnie sont sous la responsabilité de leur propriétaire et doivent être tenus en laisse en permanence. Aucun animal n'est toléré sur l'aire de départ. Le non-respect de cette directive peut entraîner l'expulsion de l'évènement du maître et de son animal.
- G. **Il est de la responsabilité des coureurs/équipes/campeurs/spectateurs de gérer leurs déchets et sacs à poubelle pendant et à la fin d'un événement. Les déchets et sacs à poubelle ne peuvent pas être laissés**

sur le site de l'événement à moins que le promoteur/ FMSQ informent les participants et mettent à leur disposition un conteneur à déchets pour cet effet.

Il est de la responsabilité des coureurs/équipes/campeurs/spectateurs de ne pas laisser traîner leurs déchets sur le terrain **autrement qu'aux endroits prévus à cet effet** et de respecter le site du promoteur en tout temps. En cas de non-respect des lieux, les fautifs seront sanctionnés par le directeur de course et/ou le conseil d'administration selon la gravité, pouvant aller d'un avertissement à l'exclusion de la FMSQ.

- H. Le placement des personnes et des véhicules dans le stationnement doit être strictement respecté à partir des consignes des organisateurs de l'épreuve.
- I. Le couvre-feu est en vigueur de 23 heures à 6 heures toutes les nuits. Tout comportement jugé inacceptable (bruit, party, moteurs non éteints, génératrices, etc.) pourrait entraîner la disqualification des pilotes et l'exclusion du site de l'équipe fautive ou une pénalité de 5 points au championnat pourrait être donnée aux fautifs. (Une dérogation peut être demandée à des fins médicales pour les génératrices. La FMSQ indiquera l'endroit où le membre devra se stationner).
- J. Interdiction de faire voler un drone sur le site et pendant l'événement, sauf avec l'autorisation écrite de la FMSQ. Sanction : 3 points au championnat
- K. Il est strictement défendu de fumer dans la zone de départ, des puits, du scan et proche de la roulotte FMSQ. Sanction : 3 points au championnat
- L. Il est de la responsabilité des parents de veiller **en tout temps** à la sécurité de leurs enfants sur le site de course **incluant les abords de pistes, les puits, le stationnement, etc.** et de s'assurer que leurs enfants suivent les règles de sécurité sur le lieu des courses. **L'enfant et/ ou les parents pourront recevoir une pénalité.**
- M. **Le port du casque de sécurité est obligatoire pour tous les enfants qui circule à vélo sur le site (incluant les vélos, les vélos d'équilibre, les vélos de type Stacyc, E-BIKE, trottinettes, planche d'équilibre électrique, etc.). L'enfant et/ ou les parents pourront recevoir une pénalité.**

F-10 Conduite antisportive

Les personnes dont la conduite, les associations ou les affiliations, sur ou en dehors de la piste, dans les médias ou sur les médias sociaux qui sont jugées nuisibles ou non conformes au meilleur intérêt du sport, de l'association, de ses membres et de ses partenaires ou manifestant un comportement inapproprié, offensant, abrasif, intimidant, sexiste ou de mauvais goût peuvent être pénalisées, exclues ou suspendues de la FMSQ à la discrétion du directeur de course et du CA.

Il est possible de compléter un formulaire de plainte officielle à la roulotte afin de laisser une trace pour le futur et d'assurer un suivi plus formel.

F-11 Véhicule utilisé pour une épreuve

Un coureur doit compléter l'épreuve sur le véhicule avec lequel il a pris le départ. Autrement dit, il est interdit au pilote de changer de véhicule durant l'épreuve, et ce, même suite à une reprise de course s'il y a lieu. Sanction : Disqualification.

Il est interdit de changer de pilote : un seul pilote par véhicule (~~sauf pour les épreuves par équipe~~). La pénalité est la disqualification.

Pour tous les événements de la FMSQ, aucun ajout aux pneus de caoutchouc ne sera permis (vis, chaînes, clous, etc.).

F-12 Signalisation

Tout membre de la FMSQ ou de son entourage, qui détruira ou déplacera une/des banderoles et/ou des panneaux de signalisation sera passible d'une suspension ~~et/ou d'une amende n'excédant pas 50\$~~ par le directeur de course ou de l'arbitre et sera disqualifié des résultats de la journée.

F-13 Championnat

~~Le texte contenu dans ce règlement a été intégralement transféré et intégré au règlement F-6 Calcul des points de championnat.~~

F-14 Puits (catégorie Expert)

Le puit fait partie de la piste. Il est strictement interdit de boire de l'alcool, de fumer, d'avoir des animaux, de circuler dans les puits à pied ou avec un véhicule qui ne fait pas partie de la course. Seulement 4 membres de l'équipe par pilote sont autorisés à être sous la tente du coureur. Sanction : 3 minutes d'arrêt.

Les coureurs sont responsables des actes de l'ensemble de leur équipe. La zone des puits doit être entretenue de manière propre et professionnelle par les équipes. Les mécaniciens et les membres d'équipe doivent présenter une apparence professionnelle. Les mécaniciens sont encouragés à porter l'uniforme aux couleurs et au nom de leur équipe. Toutes les autres personnes dans les puits doivent s'habiller convenablement.

F-15 Ravitaillement MOTO/QUAD (catégorie Expert)

Les ravitaillements d'essence devront s'effectuer aux puits, moteur arrêté. Il est strictement interdit de fumer dans les puits, même s'il s'agit d'un accompagnateur.

Si un compétiteur Expert tombe en panne d'essence durant la course, il peut recevoir un appoint d'essence sur place puis reprendre la course. Il doit ensuite s'arrêter obligatoirement lors de son prochain passage aux puits pour compléter le plein.

La sanction pour ravitaillement hors des puits ou pour avoir fumé dans les puits est de 3 minutes d'arrêt. (S'il s'agit d'un accompagnateur, la sanction sera appliquée au pilote).

F-16 Ravitaillement et réparations hors des puits (toutes catégories)

Un espace réservé sur le terrain généralement situé après la ligne des puits de la catégorie Expert sera identifié « ESSENCE ». Les pilotes devront y déposer leur bidon d'essence pour le ravitaillement. Il est strictement interdit de fumer dans cette zone.

Le ravitaillement en essence doit se faire moteur arrêté, quel que soit le lieu. La sanction pour ravitaillement moteur en marche est de 3 minutes d'arrêt.

Dans le cas d'un bris mécanique, si le pilote ne peut se rendre aux puits avec sa machine en respectant le parcours de piste, il devra effectuer une réparation sur le bord de la piste, hors des balises et à un endroit sécuritaire. Il est interdit pour un pilote de sortir de la piste ou de couper la piste avec sa machine afin d'atteindre les puits plus rapidement. Cependant, le pilote sans sa machine, un membre de son équipe ou un spectateur peut aller chercher des outils ou des pièces nécessaires à la réparation afin que celle-ci soit complétée en bord de piste.

Aucun retour en piste n'est possible s'il y a eu un remorquage de la machine. Cette règle ne s'applique pas aux coureurs remorqués sur une courte distance afin de déloger le véhicule d'un obstacle de piste (c'est-à-dire, un trou de boue, une ornière profonde, un ravin, etc.).

Un pilote ne peut, en aucun cas, faire demi-tour, ni faire marche arrière dans la piste pour regagner son puits. La sanction pour emprunter la piste à l'envers ou avoir fait marche arrière est la disqualification.

F-17 Circulation sur le terrain (pit riding)

La circulation en MOTO ou en QUAD sur le terrain où se tient la compétition est strictement interdite sauf pour se rendre à la ligne de départ et au contrôle technique. À la première offense, les fautifs devront pousser leur MOTO ou QUAD jusqu'à leur stationnement et pourront recevoir une sanction allant de l'avertissement à 5 points au championnat. Pour la seconde offense et les suivantes dans l'année en cours, la sanction pourra aller jusqu'à l'expulsion du site.

Exceptions : Démo ride dans un circuit fermé, secouristes, organisateurs et personnel identifiés FMSQ. Dans tous les cas de déplacement sur un QUAD ou une MOTO, le port du casque est obligatoire. La sanction pour le non-port du casque peut aller de l'avertissement à l'expulsion du site.

Tous les véhicules qui circulent en dehors de la piste doivent respecter une vitesse maximale de 8 km/h.

F-18 Génératrice

Les génératrices doivent être fermées entre 23 heures et 6 heures. Un avertissement peut être donné au contrevenant et la sanction peut aller de 5 points au championnat (propriétaire de la génératrice) jusqu'à l'exclusion du site, à l'exception des génératrices de la FMSQ. Le pilote recevra les sanctions pour les membres de sa famille ou accompagnateurs fautifs. La génératrice doit comporter un silencieux d'origine en bon état et elle doit être située sur son terrain (du côté de son auvent). Cependant, une dérogation pour l'utilisation de la génératrice en dehors des heures permises peut être demandée à des fins médicales et un endroit de stationnement sera indiqué par l'administration de la FMSQ.

F-19 Niveau sonore

Tous les véhicules (MOTO et QUAD) des participants doivent passer le test de bruit de la FMSQ et le maximum autorisé est de 98 DBA. Le participant dont le véhicule (MOTO ou QUAD) ne respecte pas le niveau maximum de décibels ne pourra pas prendre le départ. Par contre, il a la possibilité de faire le travail nécessaire sur son véhicule pour le rendre conforme avant le départ. Le directeur de course ou l'arbitre peut en tout temps vérifier le niveau sonore d'une MOTO ou d'un QUAD même si le véhicule a déjà passé le test de bruit. Une fois le test de son passé, il est interdit de procéder à des modifications de l'échappement du véhicule. Une sanction pourra aller de l'avertissement à l'exclusion de la course. Si la défaillance sonore a lieu en cours de course, le pilote doit cesser sa course à la fin du présent tour et procéder à la réparation avant de reprendre sous peine de disqualification.

F-20 Remboursement

Aucun remboursement des frais de course et frais d'accès au site ne seront accordés à un pilote en infraction par rapport au livre des règlements.

Les autres types de remboursement sont des décisions administratives prises par la FMSQ et son directeur de course.

F-21 Membre(s) exclu(s) de la FMSQ

Si le nom d'un membre en règle ou membre d'un jour de la FMSQ est inscrit sur la liste des membres exclus des compétitions, celui-ci se verra interdire l'accès au site de la compétition.

La FMSQ et l'organisateur de l'évènement doit prendre les mesures nécessaires afin de faire respecter ce règlement, le directeur de course ou l'arbitre doivent aviser l'organisateur de la présence d'un ou de membre(s) exclu(s) dans les plus brefs délais. Le conseil d'administration de la FMSQ révisé la liste des exclusions au début de la saison. Un membre exclu peut faire valoir ses arguments par écrit au conseil d'administration pour sa réintégration en cours d'année s'il le désire et celui-ci recevra une réponse écrite (copie conforme au directeur de course) du conseil d'administration dans les 15 jours ouvrables.

F-22 Commerce sur les sites

Il est strictement interdit de faire commerce et/ou publicité sur les sites où se déroule un évènement sanctionné par la FMSQ. Seuls les commerçants dûment autorisés par la FMSQ (commanditaires) et installés aux endroits désignés seront autorisés à exposer et vendre des produits et des services sur les sites. La sanction pour opérer un commerce sans une autorisation de la FMSQ entrainera l'exclusion immédiate du site et la disqualification du pilote de l'épreuve.

F-23 Stationnement dans les zones réservées par la FMSQ

Aucun stationnement n'est autorisé dans les zones réservées aux commanditaires de la série, dans les zones réservées à la FMSQ et dans la zone de la remorque FMSQ (rayon de 50 pieds). Les personnes non autorisées devront déplacer leur véhicule.

F-24 Météo / Empêchement majeur

Les événements peuvent être organisés quels que soient les conditions météorologiques. En cas d'empêchement majeur, de condition extrême ou jugée dangereuse par le directeur de course (fort vent, pluie intense, neige, risque de tornade, chaleur extrême, éclairs, etc.), l'organisation se réserve le droit de modifier l'horaire, de modifier la durée, d'annuler ou de mettre fin plus rapidement à une course, à une journée ou à un weekend d'évènement. Aucun remboursement ne sera effectué dans le cas où une course doit être interrompue avant la durée normale de l'épreuve.

F-25 Participation à une seule course par type de véhicule

Un pilote ne peut pas participer à 2 courses en MOTO ou en QUAD dans une même fin de semaine mais peut courser une fois en QUAD, une fois en MOTO **et une fois en E-BIKE.**

F-26 Inspection de la piste par le pilote

L'inspection avant la course est disponible le jour de la course et la veille du jour de la course. Les concurrents sont autorisés à marcher ou à rouler à vélo sur le parcours. Les vélos à assistance électrique sont permis seulement s'ils ne sont pas équipés de manette d'accélération au guidon.

F-27 Système de communication

Les radios sont autorisées entre les membres d'une équipe mais pas avec ou entre les coureurs. (Règlement applicable aux catégories Expert/Experte seulement).

Il est aussi interdit d'écouter de la musique pendant une course et ce, pour toutes les catégories.

F-28 Essai d'une catégorie supérieure

Un pilote peut, lors d'une saison, faire l'essai pour une course seulement d'une catégorie supérieure à sa catégorie régulière (s'il respecte les restrictions de la catégorie supérieure) sans être obligé de monter de catégorie de manière permanente à moins que la performance du pilote soit de calibre avec le reste de la catégorie supérieure. Les points au championnat de la catégorie supérieure accumulés lors d'une course d'essai ne peuvent pas être transférés à la catégorie régulière du pilote. La FMSQ se réserve le droit de reclasser des pilotes si nécessaire par rapport à leur calibre.

F-29 Bagarre

Afin de prévenir la violence physique et psychologique pouvant entrainer des blessures mineures, graves, ou dans des circonstances extrêmes un décès, la FMSQ a la responsabilité d'établir des règles d'intervention lorsque survient une bagarre entre deux personnes ou plus dans le cadre d'un évènement sportif (entraînement ou compétition), et ce, peu importe qu'il s'agisse d'athlètes ou d'autres membres de l'équipe (entraîneur, assistant-entraîneur, soigneur, etc.)

La FMSQ s'assurera que les sanctions mentionnées dans les deux prochains paragraphes s'appliquent obligatoirement dès qu'un événement sportif implique la présence de personnes de moins de 18 ans.

Dès qu'une bagarre survient, les personnes impliquées doivent systématiquement être expulsées de l'événement sportif et ce, qu'elles soient initiatrices ou non de la bagarre.

Également, ces mêmes personnes devront faire l'objet minimalement d'une suspension lors du prochain événement sportif (suspension pour la prochaine compétition ou suspension pour le prochain événement).

F-30 Dopage et facultés affaiblies

Les abus de substances, le dopage, les méthodes interdites et la pratique du sport avec les facultés affaiblies sont fondamentalement incompatibles avec la sécurité et l'intégrité de notre sport.

Il est donc interdit pour tout participant à la FMSQ de participer à une compétition avec les facultés affaiblies (alcool, drogue, etc.) et de faire l'usage ou la promotion de substances et méthodes interdites tel que règlementé par l'Agence Mondiale Antidopage.

La liste des substances et méthodes interdites est affichée et mise à jour sur le site web de l'Agence Mondiale Antidopage. Voici le lien :

https://www.wada-ama.org/fr/liste-des-interdictions?filters%5Bprohibited_time%5D%5B%5D=%22En+permanence%22

Tout participant qui contrevient à ce règlement sera pénalisé, disqualifié et/ou suspendu par la FMSQ. Le CA de la FMSQ se réserve le droit d'effectuer des analyses et d'utiliser des méthodes reconnues et approuvées afin de documenter et vérifier une situation potentielle. Le CA de la FMSQ prendra les décisions et mesures nécessaires selon la gravité de la situation.

RÈGLEMENTS CROSS-COUNTRY

Une course de Cross-Country se tient sur un circuit fermé et est d'une durée allant de 20 minutes à 2 heures 30 heures, selon les catégories.

CC-1 Permis

Les coureurs doivent obtenir une licence valide pour le Cross-Country. Cette licence est émise par la FMSQ.

CC-2 Le véhicule et l'équipement

- A. Les compétiteurs devront respecter la règle G-7 concernant les dispositifs de sécurité.
- B. Les compétiteurs devront respecter la règle G-8 concernant les plaques à numéros.
- C. Les compétiteurs devront respecter la règle G-18 concernant le niveau sonore de son véhicule.

- D. Le directeur de course et/ou l'arbitre peuvent refuser à tout coureur de participer à l'épreuve avec son véhicule, si selon eux, le véhicule ou l'équipement (casque, bottes, lunettes, etc.) de celui-ci n'est pas sécuritaire ou n'est pas en condition légale d'opérer.

CC-3 Inspection Technique

Le véhicule et le pilote (ou le mécanicien portant le casque de course du pilote) doivent passer avec succès à chaque événement l'inspection technique afin de pouvoir être admissibles sur l'aire de départ et de participer à la course. Les points suivants doivent être respectés :

- A. Le casque du pilote doit être conforme aux exigences du règlement G-2 Équipement obligatoire.
- B. L'autocollant de couleur représentant la catégorie du pilote doit être appliqué derrière le casque de manière à être visible des autres pilotes provenant de derrière. L'autocollant ne doit pas être caché par la bande des lunettes et il ne doit pas être modifié afin de réduire sa surface. Les couleurs doivent être conformes au règlement G-8 Plaques et numéros.
- C. Les autocollants de numéro de pilote doivent être positionnés de chaque côté de la mâchoire du casque. Les autocollants ne doivent pas être cachés et/ ou modifiés afin de réduire leur surface.
- D. Le véhicule doit être muni des plaques à numéro conformes selon le règlement G-8 Plaques et numéros. Dans le cas où les plaques à numéro sur le véhicule ne sont pas conformes, le pilote devra masquer les mauvaises plaques.
- E. Le transpondeur du pilote doit passer le test avec succès, et dans le cas contraire, le pilote devra le remplacer par un transpondeur fonctionnel.
- F. Le véhicule doit respecter les normes sonores en vigueur selon le règlement G-18 Niveau sonore.
- G. Le responsable de l'inspection technique peut refuser à un pilote et son véhicule l'accès au départ si une condition mécanique critique pouvant avoir un effet sur la sécurité du pilote et des autres participants est observée.
- H. Les véhicules doivent être munis des dispositifs de sécurité selon le règlement G-7 Dispositifs de sécurité.

CC-4 Transport médical

Toute personne nécessitant un transport en ambulance vers un hôpital devra assumer elle-même les frais reliés à ce transport.

CC-5 Entraînement

Il est interdit de s'entraîner sur la piste durant la semaine qui précède une épreuve, à moins que la piste ne soit ouverte au public à l'année. La sanction imposée pour le non- respect de cette règle est l'exclusion du pilote de l'épreuve.

CC-6 Point de vérification (scan)

Le système de pointage est fait à l'aide d'un système de transpondeur. Les règles de pointage et les vitesses à respecter **doivent être raisonnables (1ère vitesse). Un transpondeur est obligatoire** pour chaque participant, il est disponible au coût de 10,00 \$. ~~Un transpondeur peut être loué pour une course ou acheté.~~ Le pilote est seul responsable de son transpondeur. La FMSQ n'assume aucune responsabilité par rapport au problème de pointage relié à un transpondeur mal installé ou défectueux.

CC-7 Départ

- A. À l'arrivée sur l'aire de départ, le pilote place son véhicule en position de départ et arrête celui-ci, le véhicule doit demeurer moteur éteint jusqu'au signal du directeur de course ou de l'arbitre.
- B. Il est interdit de fumer sur la ligne de départ. La sanction pour avoir fumé sur la ligne de départ est de 3 points au championnat. (S'il s'agit d'un accompagnateur la sanction sera appliquée au pilote).

C. Un pilote arrivant en retard à son départ (procédure de départ en cours) recevra la sanction de placer son véhicule à une extrémité de sa ligne de départ SUIVANT et prendra le départ avec les pilotes de la catégorie suivante.

D. Le directeur de course ou l'arbitre appellera les pilotes en fonction de leur classement au championnat pour au moins les 10 premiers au classement ou à la discrétion de la FMSQ.

E. S'il n'y a pas assez d'espace pour tous les pilotes d'une même catégorie, une deuxième ligne sera mise en place pour le départ. Les membres annuels seront prioritaires aux membres d'un weekend sur la grille de départ.

F. Les départs doivent se faire avec les moteurs arrêtés et chaque catégorie partant à une minute d'intervalle à l'exception de certaines catégories. Le départ officiel a lieu lorsque le premier groupe quitte la ligne de départ. À l'exception des catégories Dame débutante B et C, Pee-Wee C et Pee-Wee B (MOTO et QUAD) et Pee-Wee A en QUAD.

G. La méthode de départ sera de lever le drapeau vert entre 5 et 10 secondes suivant son immobilisation officielle par le préposé.

H. On considérera une course commencée lorsque le signal de départ est donné. Il y aura faux départ lorsqu'un véhicule démarre avant le signal de départ. Si le départ n'est pas annulé, malgré qu'un pilote ait causé le faux départ, le pilote fautif recevra une sanction pouvant aller jusqu'à 3 minutes, pénalité imposée au plus tard au premier passage à la zone de marquage.

I. Si un coureur ne parvient pas à faire démarrer son véhicule en 30 secondes, l'officiel de départ (ou une personne désignée) le fera se retirer à côté de la ligne de départ pour empêcher qu'il ne gêne le rang suivant.

J. Le directeur de course ou l'arbitre doit vérifier avant le départ de chaque ligne que les coureurs sont dans leur catégorie propre. Les coureurs qui partent en avance de leur propre catégorie seront pénalisés d'un tour.

K. Il est strictement interdit à tout moment de pratiquer des départs et/ ou de pratiquer toute manœuvre de pilotage dans la zone de départ. Seulement les pilotes des catégories Expert(e) peuvent, pendant une présentation des pilotes par l'annonceur FMSQ, pratiquer une manœuvre de pilotage ou d'accélération avant d'aller se positionner sur leur ligne de départ.

CC-8 Assistance externe

Le pilote doit terminer et franchir la ligne d'arrivée avec son véhicule et son transpondeur sans aide extérieure (d'autres pilotes ou spectateurs) dans le cas où le véhicule ne peut plus avancer par son propre pouvoir.

CC-9 Tracé

A. Les pilotes peuvent s'écarter du tracé pour contourner un obstacle ou un pilote tombé mais doivent revenir en piste immédiatement après avoir contourné l'obstacle.

B. Les pilotes ne peuvent pas sortir du tracé dans les endroits ouverts où des bornes sont utilisées (cordes, rubans, fanions, etc.). Si un pilote sort du tracé dans un pareil endroit ouvert, il devra réintégrer la piste à son point de sortie ou derrière son point de sortie, sauf lorsqu'il passe aux puits. Pénalité pour infraction : 3 minutes d'arrêt « Stop and Go ».

C. Les coureurs rencontrant un embouteillage ou un goulot d'étranglement peuvent se déplacer à plus de 25 pieds du parcours pour contourner le goulot d'étranglement uniquement. Cependant, le coureur doit reprendre le parcours le plus tôt possible et, à l'approche de cette section, au tour suivant, il doit parcourir la section fléchée d'origine si la piste est dégagée. Si les dispositifs de marquage d'origine sont renversés, le coureur doit rester sur le parcours marqué d'origine. Un "goulet d'étranglement" est une section de la piste qui devient impraticable pour une raison quelconque, à l'exception des points de contrôle.

D. Quand il y a des bornes de chaque côté du tracé, les coureurs doivent rester entre ces bornes (par exemple : flèches sur deux arbres ou piquets délimitant la gauche et la droite du tracé).

E. Les responsables de la course doivent prendre les mesures nécessaires pour s'assurer qu'aucun pilote ne "coupe" la piste. Pénalité au pilote qui a coupé la piste : Disqualification.

F. Le drapeau jaune indique un incident ou un obstacle dangereux à proximité. Aucun saut ou dépassement ne sera toléré. Les pilotes devront ralentir et manœuvrer avec précaution de l'endroit où le drapeau jaune est agité et jusqu'au moment où ils auront dépassé l'endroit de l'incident (ou de l'obstacle) qui a entraîné le drapeau jaune. Les pilotes qui auront procédé de façon imprudente, de façon trop agressive ou encore, qui auront dépassé un autre pilote ou qui auront effectué un saut se verront imposer une pénalité de 5 positions. Toute manœuvre jugée dangereuse envers le personnel (médical ou autre) sur la piste, résultera en une disqualification immédiate du coureur fautif.

G. Aucune modification de piste ne doit être effectuée sans l'approbation du directeur de piste.

CC-10 Arrêt de course

A. Seul le directeur de course et l'arbitre sont autorisés à arrêter une course. Pour ce faire, il doit tenir le drapeau rouge au-dessus de leur tête. Tous les compétiteurs doivent alors arrêter de courir immédiatement.

B. Si la course doit être arrêtée, on établira le classement final d'après la position de chaque compétiteur au dernier point de vérification emprunté avant le signal d'arrêt.

C. Le pilote responsable de l'arrêt sera classé dernier.

D. Lors des championnats non nationaux, les catégories qui ont été arrêtées avant que la distance officielle n'ait été courue, compteront si 50% de l'épreuve a été complétée.

CC-11 Reprise de la course

A. Quand une course est reprise, le responsable de l'arrêt effectuera son départ sur la ligne de la catégorie suivant la sienne.

i. Quand une course est reprise, la course pourra être raccourcie selon le temps écoulé après l'arrêt forcé.

B. Tout pilote qui est parti lors du premier départ peut aussi participer au second départ aux conditions suivantes :

i. Il a pris part au départ initial.

ii. Il n'a pas causé l'arrêt de la course suite à un accident.

iii. Il n'a pas été disqualifié.

iv. Il doit prendre la même machine qu'il avait au départ initial.

C. La reprise de la course est le prolongement de la course originale.

D. S'il y a un accident au départ où un coureur ne peut pas être déplacé à temps pour le rang suivant de partants, et s'il n'y a pas assez de place pour que les coureurs fassent le détour sans danger, les rangs qui restent ne partiront pas jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de danger. Si les premiers coureurs complètent un tour entier du parcours, et si tous les rangs qui restent ne sont pas partis, il y aura un nouveau départ. On doit accorder assez de temps aux coureurs pour quitter le parcours et retourner dans leur ordre correct de départ.

CC-12 Fin d'épreuve

- A. Une course prend fin lorsque la période de temps est écoulée et que l'enseigne "course terminée" est affichée. La ligne d'arrivée doit être marquée clairement et à une distance sans danger après le point de marquage (transpondeur). Le pilote ne doit pas obstruer l'aire d'arrivée.
- B. Pour les catégories plus avancées (départ de 13 h du samedi et du dimanche), le temps de course variera en fonction de la moyenne des premiers tours du premier pilote overall qui établira le nombre de tours à effectuer selon la durée totale de course, soit d'environ 2 heures 30 en MOTO et 2 heures en QUAD. Une pancarte indiquant les derniers tours sera affichée dans la zone de point de vérification (scan) pour annoncer le temps de course au meneur. Ensuite, le drapeau blanc indiquera le dernier tour et se terminera avec le drapeau à damiers. Ex: Premier pilote MOTO expert effectue ses 3 premiers tours en 20 minutes, l'équipe d'officiels calculera donc une course totalisant 8 tours à compléter pour déterminer qui sera le premier chez les experts.

DURÉE ESTIMÉE	CATÉGORIES
20 min	MOTO PEE WEE C (AIR)
	MOTO PEE WEE C (LIQUIDE)
	MOTO PEE WEE C (ÉLECTRIQUE)
30 min	QUAD PEE WEE B
	MOTO PEE WEE B
	MOTO DAME DÉBUTANTE B
	MOTO DAME DÉBUTANTE C
60 min	QUAD 11 - 14
	QUAD DAME
	QUAD PEE WEE A
	MOTO ÉCOLIER A
	MOTO ÉCOLIER B
	MOTO DAME
	MOTO DAME 35+
	MOTO DAME DÉBUTANTE A
MOTO PEE WEE A	
90 min	QUAD 40+
	QUAD B
	QUAD C
	MOTO DAME EXPERTE
	MOTO AMATEUR A
	MOTO SPORTSMAN
	MOTO AMATEUR 17-
	MOTO AMATEUR 30+
	MOTO AMATEUR 40+
	MOTO AMATEUR 50+
	MOTO DAME INTER
	MOTO AMATEUR 60+
MOTO DÉBUTANT	
120 min	*QUAD EXPERT
	*QUAD PRO-AM
	*QUAD A
	MOTO SÉNIOR
	MOTO JUNIOR

	MOTO 30+
	MOTO 40+
150 min	*MOTO EXPERT
	*MOTO INTERMÉDIAIRE

*La fin de la course de ces catégories est dictée par le règlement précédent (CC-12 Fin d'épreuve – B).

CC-13 Résultats

- A. Les résultats finaux sont basés sur le nombre de tours complétés. Lorsque deux coureurs ou plus complètent un nombre égal de tours, les résultats seront basés selon l'ordre dans lequel ils ont fini le dernier tour.
- B. ~~Les résultats doivent être affichés à la fin de l'épreuve et sont sujets aux protestations pour une période de trente minutes. Il est de la responsabilité de chaque pilote de vérifier les résultats dès l'affichage et de s'assurer qu'il ne lui manque pas de tour. La FMSQ ne peut être tenue responsable d'une erreur constatée après la période de protestation.~~ Suite à la fin d'une épreuve, la FMSQ peut procéder immédiatement à un podium, une entrevue ou une remise de prix basés sur les résultats « non officiels ».
- C. Une période de protêt de 30 minutes suivant la fin officielle de la course (le dernier coureur en piste a franchi la ligne d'arrivée) est établie afin que des protêts reliés à des situations de courses (Ex. : protêt sur une conduite antisportive, non-respect de la procédure d'arrêt aux puits, etc.) soient communiqués à l'arbitre ou au directeur de course FMSQ. Un tel protêt devra être communiqué verbalement en premier lieu et par la suite, il devra être documenté dans un courriel à info@fmsq.net par le demandeur. La FMSQ ne peut être tenue responsable si un protêt n'a pas été soumis à l'intérieur de la période de protestation prescrite.
- D. Pour l'affichage des résultats sur internet (Livelaps.com), les participants ont 72 heures (suivant la fin de la course) pour déclarer leur protêt à info@fmsq.net. Le nom complet du participant, le numéro de course, la catégorie, ainsi qu'une description claire de la situation, devront être présentés dans le courriel. La FMSQ ne peut être tenue responsable si un protêt n'a pas été soumis à l'intérieur de la période de protestation prescrite.
- E. Un pilote devant quitter les lieux avant ~~l'affichage officiel des résultats~~ la fin d'une course peut nommer son représentant par procuration afin de soumettre un protêt en son nom.

RÈGLEMENTS E-BIKE

EB-1 Durée/Longueur du parcours

La durée de la course sera d'environ 40 minutes pour une équité entre les batteries (toutes les marques de vélos électriques sont acceptées si moteurs approuvés au règlement R3). La longueur d'un tour de piste sera de 2km à 5km.

EB-2 Température

Si les conditions sont exceptionnelles, avec de la pluie et de la boue par exemple, la durée et la longueur du parcours pourraient être modifiées.

EB-3 Composantes et puissance maximale

Le E-BIKE est équipé d'un moteur électrique dont la puissance est régulée par un variateur électronique en fonction de la force transmise et voulue par l'utilisateur. La puissance maximale ne peut pas dépasser 750W. Pour être actif, l'utilisateur doit obligatoirement avoir des pédales et pédaler. Le moteur accompagne le mouvement du pédalier et facilite le franchissement des difficultés : côtes, vent de face ou distance. Aucune modification au moteur n'est permise. Le moteur et le cadre doivent être d'origine. Moteur limité à 32km/h.

Unités d'entraînement approuvées:

- Bosch
- Shimano
- Panasonic
- Yamaha
- Brose
- Specialized
- Dynamex.

EB-4 Éthique

Sa pratique sportive est basée sur une éthique et un esprit similaire au vélo de montagne.

EB-5 Règlements E-BIKE

- A. Le pédalier doit être opérationnel.
- B. Aucun accélérateur n'est permis, que ce soit à la poignée, avec un levier ou avec un bouton.
- C. Aucun guidon défectueux.
- D. Système de freins avant et arrière obligatoire.
- E. Aucun clou ou vis rajouté sur les pneus.
- F. Obligation d'avoir une plaque à l'avant qui respecte les couleurs de votre catégorie.
- G. Aucun écouteur ou système de communication n'est permis mais klaxon et clochette sont permis.
- H. Casques, chandails, pantalons/shorts obligatoires. Souliers à clips autorisés.

EB-6 Catégories et couleurs de plaques

Le FMSQ se réserve le droit de modifier/ adapter les catégories selon le nombre et le calibre des participants aux événements.

- Pro: numéro blanc sur fond rouge
- Junior: numéro rouge sur fond blanc
- Dame: numéro blanc sur fond bleu
- 30+ : numéro blanc sur fond noir
- Écolier (15 ans et-) : numéro noir sur fond blanc

E-BIKE	Couleur derrière casque	Couleurs de Plaque
Expert,		
Junior		
Dame		
30+		
Écolier		

EB-7 Inscriptions

- A. Tout coureur de 18 ans et moins doit faire signer une décharge pour confirmer son autorisation parentale.
- B. Un transpondeur fonctionnel est obligatoire.
- C. Le E-BIKE et le casque doivent passer à l'inspection technique avant la compétition.

EB-8 Inspection et pratique de la piste

Les pilotes participants à la course sont encouragés à marcher et inspecter la piste en tout temps avant le début de la course en respectant les balises en place et en s'assurant de ne pas entraver une autre épreuve de course qui peut emprunter certaines des mêmes sections. L'inspection du parcours en E-BIKE peut aussi être fait si la piste n'est pas une piste « unique » et spécialement conçue pour la compétition de E-BIKE. Si une piste est spécifiquement conçue et seulement utilisée pour les compétitions de E-BIKE, la FMSQ autorisera ou non la pratique sur le parcours avant l'épreuve dans une communication au participant.

RÈGLEMENTS SPRINT ENDURO (À venir)



La Fédération des Motocyclistes de Sentiers du Québec

CP 82052, chemin Gascon,
Terrebonne,
Québec, J6X 4B2
info@fmsq.net